

Affichage le 29.06.2022



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le 15 du mois de juin à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance publique à la salle de Versailles compte tenu des mesures de distanciation à mettre en œuvre, sous la présidence de Christophe CARON, maire.

Membres présents : Christophe CARON, Pierre MACHE, Stéphane LARCIER, Stéphanie CISCARD, Stéphane FARGE, Nicolas TARDIF, Murielle GENTE, Isabelle VIRONDEAU, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Emmanuelle DUPUY.

Membres absents excusés : Alexandre TRONCHE, Isabelle SEGUY (1 pouvoir Stéphanie CISCARD), Dominique DEVILLERS (1 pouvoir Christophe CARON)

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Point 1 : approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle DUPUY relève une erreur dans la rédaction du procès-verbal concernant les présents et les absents : E. Dupuy est comptabilisée dans les absents alors qu'elle était présente, Stéphane Farge est comptabilisé à la fois dans les présents et les absents.

Le procès-verbal sera rectifié en ce sens.

Point 2 : Création de postes avancement de grade : adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe , agent de maîtrise principal :

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Faisant suite à l'établissement du tableau des agents promouvables, il propose :

la **création** des postes qui suivent :

FILIERE ANIMATION :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (105 h 26) à compter du 1^{er} juillet 2022

FILIERE TECHNIQUE :

- 2 postes d'agents de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022

la **suppression** des postes qui suivent :

FILIERE ANIMATION :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (105 h 26) à compter du 1^{er} juillet 2022

FILIERE TECHNIQUE :

- 2 postes d'agents de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement du poste emploi aidé services techniques :

Renouvellement pour une période de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2022 du contrat aidé aux services techniques, à temps complet.

Adopté à l'unanimité.

Création des postes suite à vacance d'emploi (départs à la retraite) :

- ✚ Création à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un emploi permanent **ASEM** dans le grade d'ASEM principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour un nombre d'heures hebdomadaires de **29 heures 12 minutes.**
- ✚ Création à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un emploi permanent **ASEM** dans le grade d'ASEM principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour un nombre d'heures hebdomadaires de **23 heures 58 minutes.**
- ✚ Création à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un emploi permanent **d'adjoint technique** dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour un nombre d'heures hebdomadaires de **13 heures 42 minutes.**
- ✚ Création à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un emploi permanent **d'adjoint d'animation** dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour un nombre d'heures hebdomadaires de **6 heures 18 minutes.**

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : tarifs : reconduction des tarifs droits de place et modification du tarif rétrocession cimetièrè.

Compte tenu du fait que la révision envisagée n'a pu être effectuée au cours du premier semestre, le conseil municipal valide à l'unanimité la reconduction des tarifs 2021, à savoir :

- ✚ tarif abonnement : 0,40€ par ml
- ✚ branchement électrique : 1,20 € par branchement pour l'éclairage des étals ou les balances

1.80 € pour l'alimentation des vitrines réfrigérées

- ✚ tarif volant : 1.00 € par ml

Concernant le tarif de rétrocession des concessions au cimetière, le conseil municipal valide la modification du tarif comme suit :

- ✚ 75 % de la somme réglée lors de la délivrance de la concession

Adopté à l'unanimité.

Point 4 : décision modificative n° 1 budget général.

Augmentation de crédits sur l'opération voirie : révision de prix du marché 2022 et fonds de concours voirie communautaire :

Art 2041.125 : + 7641

Art 2315.125 : + 2300

Art 022 dépenses imprévues : - 9941

Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Cmagic et Ecofinances : outils d'optimisation de la fiscalité locale :

Validation de la proposition du cabinet Ecofinances pour un montant de 3000.00 € pour l'optimisation des bases fiscales de la collectivité.

Validation de la licence du logiciel Cmagic pour un coût annuel de 1000.00 €

Adopté à l'unanimité.

Point 6 : choix du mode de publicité des actes de la collectivité :

Validation de la publication des actes de la collectivité sur le site internet de la collectivité : www.meyssac.fr .

Adopté à l'unanimité.

Point 7 : questions diverses :

- Distribution du document études et travaux en cours actualisé
- Présentation du projet « ma cour idéale »

- Point effectué par Nicolas Tardif sur le fonctionnement de la station d'épuration
- Information relative à la réalisation d'un prêt de 300 000.00 € auprès de la banque des territoires
- Lecture de la lettre de remerciements de Brigitte Bouvret suite à départ à la retraite
- Lecture de la lettre de M. et Mme FERNANDEZ DE LA IGLESIA qui sollicitent l'acquisition d'un terrain communal situé à l'arrière de leur habitation place de Versailles.
- Réunions publiques : des groupes de travail seront constitués à la rentrée de septembre
- Demande formulée par la communauté de communes Midi-Corrézien pour l'hébergement d'un maître-nageur-sauveteur (principe de location des chambres meublées aux stagiaires et apprentis)
- Information concernant le départ à la retraite de Julienne DELPY le 30 juin 2022.
- Question de Nicolas Tardif sur l'utilité de s'équiper d'un chargeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 48.

Fait à Meyssac, le 27 juin 2022.

Christophe CARON

Maire de MEYSSAC

